



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT #306 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES A DES TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 avril 2017, le conseil a adopté le projet de règlement #306 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mai 2017 à 19h30, à l'hôtel de ville de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro #306 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro #306 et son résumé peuvent être consultés à l'hôtel de ville du Village de Hemmingford, au 505 rue Frontière, local 5, durant les heures normales de bureau.

Donné, ce 25^e jour d'avril 2017


Amélie Latendresse

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC NOTICE

TO PEOPLE INTERESTED BY THE BY-LAW #306 PROJECT CONCERNING AGREEMENTS RELATING TO MUNICIPAL WORKS

PUBLIC NOTICE is given as follows:

1. During a meeting held on April 4th, 2017, the council has adopted the by-law #306 project concerning agreements relating to municipal works.
2. A public consultation assembly will be held on May 2nd, 2017 at 7:30pm, at the town hall, situated at 505 Frontière Street. During this public assembly, the mayor will explain the by-law #306 project and the consequences of its adoption or of its entry in force and will listen to people or organism that would like to express themselves.
3. The by-law #306 project and its summary can be consulted at the town hall of the Village of Hemmingford, at 505 Frontière, suite 5, during regular office hours.

Given, on the 25th day of April 2017


Amélie Latendresse

Director General and secretary-treasurer